

DÉLIBÉRATION N°DL20250090 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)
Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET
Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) GRAPHISTE PAR VOIE CONTRACTUELLE

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

La Mairie de Saint-Chamond recrute pour la direction de la communication un/une graphiste à temps complet.

Le/la graphiste, aura pour missions principales la conception et la réalisation de supports de communication :

- Créer des éléments graphiques pour les produits imprimés et numériques
- Rechercher et étudier les informations qui conditionnent la création ou l'exécution de la commande (recevoir le brief)
- Proposer les moyens et supports de communication adaptés aux objectifs de communication
- Se déplacer sur site si besoin pour mieux mettre en œuvre
- Effectuer les travaux préparatoires et essais nécessaires : préprojet, prémaquette, choix des supports, des techniques ou du style
- Réaliser les traitements d'images/photos et retouches
- Réaliser l'ouvrage : maquette, illustration, mise en couleurs, graphisme, animation (ex : motion design), ou rédaction des slogans, annonces, etc.
- Vérifier la qualité du travail et sa conformité au projet initial avec la cheffe de projet et la directrice de la communication, effectuer les modifications ou corrections éventuelles
- Faire la veille sur les tendances graphiques du moment

Un appel à candidatures a été effectué pour ce poste de catégorie B de la fonction publique à temps complet.

Il convient d'autoriser un possible recrutement par voie contractuelle, en application de l'article L.332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique qui prévoit cette possibilité «lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ».

Ce contrat pourra être conclu pour une durée déterminée de un à trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette durée de six ans, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le niveau de rémunération de ce poste sera fixé par référence au grade de technicien territorial, dans la limite du 5ème échelon, complété par le régime indemnitaire en vigueur lié aux fonctions, sujétions, expertise et expériences professionnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'autoriser** la possibilité de recruter un agent contractuel pour exercer les fonctions de graphiste sur la base de l'article L.332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique,
- **d'habiliter** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats à venir,

- **d'imputer** la dépense correspondante sur le budget général de la ville, chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne